

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

-----  
Séance du 5 décembre 2017

<b>Date de convocation</b> 1 <sup>er</sup> décembre 2017	Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
		Présents :	15
		Votants :	15
<b>Date d'affichage</b> 1 <sup>er</sup> décembre 2017			

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

L'an deux mil **dix-sept** et le **cinq décembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

**Présents** : Mmes BERSANS, BRUN, CLASTRE, LACAVE-PISTAA, HOURS, MM. MARSAGUET, BERNADAS, MICHON, DUPOUY, SANCHEZ, MEGE, PIAT, TIRET-CANDELE, VALTON

**Mme BERSANS** a été nommée secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de réfection, de terrassement, d'empierrement, de rechargement et d'enduits superficiels prévus pour l'année 2017 sur les chemins suivants :

- Chemin du Chin
- Chemin du moulin
- Chemin Capuret
- Chemin Pont de Côté
- Chemin du moulin de Lasahittes

Le montant estimé pour l'opération « voirie 2017 » s'élève à 16 444.50 € HT soit 19 733.40 € TTC.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du nouveau dispositif d'aide financière aux communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population dans lequel une enveloppe voirie a été définie.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** l'opération « voirie 2017 », ci-dessus exposée

**AUTORISE** Mme le Maire à demander une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la plus élevée possible, pour l'opération « voirie 2017 »

**PRÉCISE** que les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier auprès du Département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Martine RODRIGUEZ



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

-----  
Séance du 5 décembre 2017

<b>Date de convocation</b> 1 <sup>er</sup> décembre 2017	Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
<b>Date d'affichage</b> 1 <sup>er</sup> décembre 2017		Présents :	15
		Votants :	15

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

L'an deux mil **dix-sept** et le **cinq décembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

**Présents** : **Mmes** BERSANS, BRUN, HOURS, CLASTRE, LACAVE-PISTAA **MM.** BERNADAS, MARSAGUET, DUPOUY, SANCHEZ, TIRET-CANDELE, MICHON, MEGE, PIAT, VALTON.

**Mme BERSANS** a été nommée secrétaire.

Me le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour assurer des missions d'agent polyvalent des services techniques.

L'emploi serait créé pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre 2018.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 347.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2009.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** - la création, pour la période **du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre 2018** d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique  
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 347.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Martine RODRIGUEZ

